

LA REVALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La mise en place de la nouvelle seconde professionnelle à la rentrée 2009 s'inscrit dans une dynamique volontairement affichée d'une revalorisation de la voie professionnelle.

Cette volonté est bien entendu partagée par tous les acteurs concernés et en particulier par le syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale. Au delà des souhaits et des intentions, plusieurs leviers doivent être actionnés pour que cette revalorisation se traduise dans les faits.

L'introduction du cursus du baccalauréat professionnel en trois ans permet une égalité de traitement en terme de durée entre les trois voies de formation. Cette égalité peut avoir un impact quant au choix des jeunes en terme d'orientation et gommer certaines représentations négatives qui faisaient jusqu'à maintenant obstacle à ces choix.

La revalorisation de la voie professionnelle ne pourra se faire que si l'adéquation entre la volonté des jeunes et des familles et l'insertion professionnelle est nettement améliorée afin de diminuer fortement les orientations par défaut.

Pour ce faire, une information claire en amont sur les métiers sera indispensable pour que les jeunes puissent faire des choix étayés à partir d'informations fiables et non uniquement sur des représentations.

Tous les acteurs du système doivent prendre leur part dans cette mission essentielle.

Le lycée des métiers paraît être une réponse adéquate à l'engagement des jeunes dans la voie professionnelle car il permet à ceux-ci de concevoir un projet professionnel cohérent dans une filière donnée, avec des perspectives d'élévation de la qualification.

Dans tous les cas, une alternance entre la formation en entreprise et la formation en établissement doit être considérée comme indispensable, car permettant une forte complémentarité dans l'acquisition des compétences.

Récemment, des progrès notables ont été réalisés dans le sens de cette revalorisation et de cette reconnaissance. Il reste bien entendu des efforts à faire dans ce sens.

Les corps d'inspection du second degré doivent y prendre toute leur place afin d'aider tous les acteurs à réussir ce challenge au service des jeunes engagés dans toutes les formes de la formation initiale.